

FICHE SIGNALÉTIQUE

Revision #: 02

Section 1 – Identification et Utilisation du Produit

Nom du Produit: **Pristine Partie B**
Fournisseur: Advance Chemicals Ltd.
2023 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C. V3C 1S9
Téléphone: (604) 945-9666
Télécopieur: (604) 945-9617
Téléphone en cas d'urgence: CANUTEC 24 hrs (613) 996-6666
Classification TDG: Not réglementée

Section 2 – Ingrédients Dangereux

Composants dangereux	%massique	No. C.A.S.	DL ₅₀ et CL ₅₀
Acide Phosphorique	5	7664-38-2	1530 mg/kg(oral, rat)

Section 3 – Données Physiques

Etat physique: liquide Point d'ébullition: sans données
Densité liquide: 1.05g/mL Point de congélation: sans données
pH: 2 Solubilité dans l'eau: 100%
Pression de vapeur: sans données
Taux d'évaporation: sans données

Odeur et Apparence: Ce produit est une solution liquide et claire. Il peut dégager une odeur légère semblable à de l'acide.

Section 4 – Danger d'explosion ou d'incendie

Inflammabilité: Ce produit n'est pas inflammable.

Agents extincteurs: Utiliser des agents extincteurs pour éteindre le feu, ou toute mousse de techniques recommandées par le fabricant en cas d'incendies importants. Nettoyer tout déversement à grande eau afin d'écartier tout risque de contact dangereux.

Produits dangereux résultant de la combustion: Toute combustion peut produire des produits toxiques à décomposition thermique. Il est conseillé de porter un masque à gaz.

Section 5 – Données sur la réactivité

Stabilité: Stable.

Substances incompatibles: Métaux, substances caustiques telles que NaOH, KOH, sulfures, cyanures, fluorures, carbures, silicates et agents oxydants forts.

Polymérisation: Ne se produira pas.

Conditions à éviter: Tout contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène gazeux susceptible de provoquer des mélanges dans l'air de nature inflammables ou explosifs. Une source de chaleur sera produite si le produit est mélangé avec des alcalis. Ce produit est réactif aux sulfures, phosphures, cyanures, acétylures, fluorures, silicates, et aux carbures, et peut émaner des gaz toxiques inflammables.

Produits à combustion dangereuse: Toute combustion peut produire des fumées toxiques d'oxyde de phosphore. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome.

Section 6 – Caractéristiques Toxicologiques

Toxicité aiguë: Pas applicable

Contact avec la peau: Irritation légère sur les peaux sensibles

Contact avec les yeux: Irritation légère

Inhalation: Pas applicable

Ingestion: Pas applicable

Section 7 – Mesures Préventives

Équipement de protection individuelle: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques et des lunettes de protection. Des fontaines pour irrigation oculaire et des douches de sécurité doivent être à proximité en cas d'urgence.

Protection respiratoire: Pas nécessaire.

Exigences de ventilation: Pas nécessaire.

Mesure à prendre en cas d'épanchements ou de fuites: Porter une combinaison protectrice contre les produits chimiques ainsi que des gants en caoutchouc. Tout déversement mineur doit être épongé à l'aide de matériau absorbant et évacué dans des récipients à déchets approuvés par le gouvernement. Le produit déversé peut être neutralisé à l'aide de carbonate de sodium ou bicarbonate de soude et mouillé avec un peu d'eau afin de former de la boue. L'endroit où le déversement s'est produit doit être ensuite lavé et nettoyé à grande eau. Les déversements importants doivent être retenus par endiguement avec du sable, de la terre ou tout autre absorbant, matériau incombustible, puis déversé dans des récipients à déchets approuvés par le gouvernement pour une élimination appropriée. Ne pas déverser le produit dans les caniveaux, les égouts pluviaux, les fossés ou sur les sols. Restreindre l'accès au personnel non-protégé.

Se conformer strictement aux règlements gouvernementaux pour signaler tout déversement, et pour la manipulation et l'évacuation des déchets.

Méthodes d'évacuation: L'évacuation de tous les produits contaminés ainsi que des matériaux utilisés pour le nettoyage de déversements et fuites doit être effectué d'une manière approuvée pour ces matériaux. Consulter les organismes de réglementation appropriés au niveau fédéral, provincial et local afin d'appliquer les procédures d'élimination en vigueur. Les récipients vides peuvent contenir des résidus, des gaz et des particules, et sont sujets aux procédures d'élimination en vigueur mentionnées ci-dessus.

Précautions à prendre pour l'entreposage et la manutention: Provoque de l'irritation aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec les yeux ainsi que tout contact avec la peau et les vêtements. Conserver à l'écart de toute source de chaleur et à l'écart de la flamme nue. Garder le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver le récipient dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart de matériaux incompatibles.

Précautions à prendre pour les réparations et le maintien: Ne pas couper, broyer, souder ou forer sur le récipient ou à proximité du récipient.

Section 8 – Mesures de secours d'urgence

Si le produit est inhalé: Transporter la personne-victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la personne ne respire pas. Administrer immédiatement des soins médicaux d'urgence à la personne-victime.

Si le produit est entré en contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pour une durée minimum de quinze (15) minutes, tout en maintenant les paupières (supérieure et inférieure) ouvertes par intermittence. Administrer immédiatement des soins médicaux d'urgence.

Si le produit est entré en contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau pour une durée minimum de quinze (15) minutes. Enlever tous les vêtements et chaussures contaminés par le produit. Bien laver et blanchir tous les vêtements avant qu'ils ne soient réutilisés. Si les symptômes d'irritation persistent après que la peau ait été rincée, consulter votre centre médical immédiatement.

Si le produit est ingéré ou avalé: Si la personne-victime est consciente et qu'il n'est pas possible d'obtenir de l'aide médicale immédiatement, lui donner de grandes quantités d'eau à boire afin de diluer le produit absorbé. NE PAS FORCER LA PERSONNE A VOMIR. Si la personne est inconsciente, NE PAS lui donner à boire.

Section 9 – Origine de la fiche

Advance Chemicals Limited exclut toutes garanties, explicites ou implicites, de valeur marchande ou d'adéquation à une utilisation spécifique à l'égard du produit fourni. Les informations stipulées dans cette fiche sont offertes seulement à titre de guide pour la manutention de ce produit spécifique. Elles ont été stipulées en toute bonne foi par du personnel/techniciens qualifiés. Cette fiche signalétique de sécurité du produit ne prétend pas être exhaustive, et il est à noter que les moyens et les conditions d'utilisation peuvent entraîner d'autres considérations supplémentaires.

Rédigé: 13 décembre 2002

Révisé: 12 octobre 2005; 9 janvier 2007

Santé	1	Léger
Incendie	0	Mineur
Réactivité	0	Mineur